

# GENDARMERIE NATIONALE



## NOTE D'INFORMATION

### CONSULTATION DE SÛRETÉ ET DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉS

#### **La Gendarmerie de l'AIN vous informe des faits suivants:**

Parce qu'elles sont peu ou pas du tout protégées, les entreprises sont statistiquement 3 fois plus souvent victimes d'atteintes que les résidences privées. Les objets de tentations sont nombreux : liquidités, matières premières, matériel informatique, véhicules, outils...

Les conséquences d'un acte malveillant au sein d'une entreprise peuvent être graves : pertes de trésorerie, pertes de marchés, pertes de savoir-faire, chômage technique, licenciements économiques, voire fermeture définitive !

Les dirigeants sont généralement peu conscients de leurs vulnérabilités, tout comme bien souvent ils sous-estiment les conséquences des atteintes réalisées de manières licites ou illicites à leurs établissements.

La gendarmerie, assurant traditionnellement la sécurité des personnes et des biens, peut sensibiliser les chefs d'entreprises aux menaces pesant sur leurs activités et proposer des mesures concrètes de renforcement de la protection des établissements.

Dans ce but, elle propose aux dirigeants qui le souhaitent la réalisation d'une consultation sûreté et d'un diagnostic de vulnérabilités, réalisés gratuitement au sein de l'établissement.

## DEMARCHES A EFFECTUER

- **Le chef d'entreprise prend contact avec le groupement de gendarmerie**
  - au numéro de téléphone **04.74.45.97.99**
  - ou par mail : [cr.corg.ggd01@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cr.corg.ggd01@gendarmerie.interieur.gouv.fr)